

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOUILLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-11856/22/BM

■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour le soutien à l'entrepreneuriat étudiant et à l'insertion professionnelle - Approbation d'une convention

24540

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les actions portées par l'Université d'Aix-Marseille pour le Pôle PEPITE Provence, le Forum Stage Emploi Alternance et le label Synergie AMU Entreprise (SAE) répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) par la promotion de l'entrepreneuriat étudiant, l'innovation et l'insertion professionnelle, et renforcent le lien entre ESR et l'écosystème de la création d'entreprise.

1 Soutien au Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE)

PEPITE Provence, labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation depuis 2014, coordonné par Aix-Marseille Université (AMU) en association avec l'Université d'Avignon (UA), Sciences-Po Aix, Centrale Marseille, le Rectorat d'Aix-Marseille, l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) et l'École des Mines de St Etienne (ISMIN) constitue le pôle de référence pour sensibiliser, initier et accompagner les jeunes dans leur envie d'entreprendre sur le territoire métropolitain.

Depuis 8 ans, PEPITE Provence propose aux étudiants de tous niveaux et filières de découvrir l'entrepreneuriat et de développer une idée ou un projet d'entreprise pendant leurs études, acquérant ainsi de nouvelles compétences. En 2021, 20.000 étudiants ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat, amenant à 157 dossiers de candidature pour un résultat de 91 étudiants entrepreneurs accompagnés, dont 50 étudiant-entrepreneurs. Depuis 2014, 87 entreprises ont été créées, dont 54 toujours en activité.

PEPITE Provence dispose d'un lieu dédié entrepreneuriat étudiant, innovation et créativité dans le bâtiment CUBE du campus Schuman de l'AMU à Aix en Provence. Des espaces partenaires ont été récemment ouverts à la Cité de l'Innovation et des Savoirs de Marseille, ainsi qu'à l'École des Mines de St Etienne à Gardanne. Enfin, une antenne de Pépité Provence sera créée dans l'Université d'Avignon.

Le programme PEPITE se déploie autour de quatre axes :

➤ Informer :

PEPITE organise à chaque rentrée universitaire une présentation de son programme au travers d'un « Road show » auprès des étudiants d'AMU et des établissements partenaires, et participe aux grands salons et événements du territoire : Métiérama, salon des masters, salon de l'étudiant, Delta Festival, Rencontres économiques d'Aix-en-Provence notamment.

➤ Sensibiliser à travers des événements et actions tels que :

- 36h chrono de l'entreprise
- WEI3 de l'IAE d'Aix-Marseille 1
- JITCAM – ENSAM Aix-en-Provence
- Innov'action et Entrepreneurship au féminin : ISMIN Gardanne
- Golden Trophy : concours de Pitch étudiant entrepreneur
- Créathon de la Faculté ALLSH de l'AMU
- MOC Maker Original Challenge, Ecole Centrale Marseille
- Polytech Innovation Challenge, Ecole d'ingénieur de l'AMU Polytech
- Réalisation de vidéos destinées aux 25.000 étudiants du premier cycle d'AMU.

➤ Former à l'esprit d'entreprendre et développer les compétences entrepreneuriales :

- Bonus créativité et entrepreneuriat AMU, + 0,5 points sur la moyenne de l'étudiant
- Mise en place d'un visa entrepreneuriat à l'École des Mines de St Etienne
- Modules entrepreneuriat filières d'AMU et établissements partenaires.

➤ Accompagner avec un outil dédié, le statut d'étudiant entrepreneur :

- Accompagnement individuel de 20 heures sur 3 parcours en fonction du projet
- Formation de 42 heures au Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur
- Accès aux espaces coworking PEPITE
- Substitution du stage par projet entrepreneurial, prolongation statut social d'étudiant et avantages associés.

Les perspectives jusqu'en 2025 :

PEPITE PROVENCE a été lauréat en 2020 de l'appel à projet « Esprit d'entreprendre » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour inciter les établissements d'enseignement supérieur à sensibiliser et initier à l'entrepreneuriat un grand nombre d'étudiants, avec leurs partenaires sur le territoire. Principaux objectifs :

1. sensibiliser 100% des étudiants à l'esprit d'entrepreneuriat dans leur parcours académique,
2. développer les compétences entrepreneuriales de 15% des étudiants pendant leur scolarité,
3. tripler le nombre d'étudiants-entrepreneurs accompagnés dans la réalisation de leur projet.

Pour 2022, les objectifs sur le territoire Aix Marseille Provence consistent à :

- sensibiliser 40.000 étudiants à l'entrepreneuriat,
- atteindre l'objectif de formation de 15 % de l'ensemble des étudiants aux compétences entrepreneuriales dès 2022
- créer un catalogue intégré de modules de spécialisation entrepreneuriat sur l'ensemble des campus des établissements membres de Pépite Provence
- ouvrir l'antenne Pépite Provence d'Avignon Université,
- parvenir à 100 étudiants sous statut national d'étudiant entrepreneur
- développer le programme Pépite Provence Doctorat avec 5 activités entrepreneuriales, en partenariat avec le programme Jeunes Docteurs Innovants de la Région Sud
- terminer le déploiement du Programme Méditerranée Mobilité Internationale
- mutualiser 8 actions entre les deux Pépite de la Région Sud, notamment avec la mise en œuvre de l'Observatoire régional Sud de l'entrepreneuriat étudiant.

Pour parvenir à cet objectif, Pépite Provence Sud sollicite d'Aix-Marseille Provence l'attribution d'une subvention de 40.000 euros.

2 Les Synergies AMU Entreprises

Le label Synergies AMU Entreprises est attribué à des actions de la Direction des Partenariats avec le monde socio-économique de l'AMU et des établissements partenaires, contribuant à l'intégration professionnelle des étudiants, soulignant les interactions d'AMU avec le monde socio-économique et véhiculant les valeurs d'AMU : ancrage territorial, innovation et insertion professionnelle des étudiants.

Pour 2022, l'objectif est de labelliser 10 événements. 5 candidatures ont déjà été validées par le comité de labellisation :

- 15 avril 2022 : premières rencontres entre étudiants et acteurs du monde socio-économique de la Faculté de pharmacie d'Aix-Marseille Université.
- avril 2022 : 4eme rencontres Polytech entreprises.
- Février à mai 2022 : 4 créations théâtrales réalisées par des étudiants en arts de la scène ;
- 18 octobre 2022 : forum stage alternance emploi – SUIO de l'AMU – cf point suivant
- 20 octobre 2022 : Forum Biotechnosud : métiers des biotechnologies.

Pour cette opération dont le budget est estimé à 40.000 euros, AMU sollicite la Métropole à hauteur de 7.500 Euros.

3 Le Forum Stage Alternance Emploi.

Organisé depuis 2013 par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation de l'Université d'Aix-Marseille, et soutenu par la Métropole depuis 2015, le Forum Stages Alternance Emploi est un rendez-vous central pour les étudiants d'AMU cherchant un stage ou un contrat d'alternance pour leur cursus.

Le Forum aura lieu cette année dans le Palais de la Bourse de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille-Provence. 600 étudiants et 40 entreprises sont attendus. Cet événement permet aux étudiants de rencontrer des recruteurs, tisser un début de réseau professionnel, et bénéficier de conseils pour leur recherche de stage ou d'alternance et pour la conduite d'entretiens. Les étudiants entrepreneurs disposeront d'un espace pour exposer leurs produits et services. La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix Marseille présentera son rôle dans l'écosystème entrepreneurial.

Pour 2022, cette action a un coût prévisionnel de 24.884 euros. La Métropole est sollicitée à hauteur de 10.000 euros. Le budget prévisionnel total est joint en annexe.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les 3 actions précitées :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co-financeurs	Montant proposé
AMU N°00001788	POLE PEPITE PROVENCE	Année 2022	N-1 : 40 000 €	40 000 €	302 470 € Co-financeurs : Etat : 137 470 € Région : 71 000 € CD 13 : 20 000 € Ville Marseille : 5 000 € Autres établissements publics : 20 000 € Fonds privés : 5 000 € Autofinancement : 4 000 €	40 000 € Soit 13,22 % du budget prévisionnel
AMU N°00001735	Synergies AMU Entreprises	Année 2022	N-1 : 12 000 € Couplé avec action Forum	7 500 €	40 000 € Co-financeurs Etat : 20 000€ CD 13 : 6 500 € Ville Marseille : 3 000 € Ville d'Aix-en-Pce : 3 000 €	7 500 € Soit 18,75 % budget prévisionnel
AMU N°00001405	Forum Stage Alternance Emploi	Année 2022	N-1 : 12 000 € Couplé avec action SAE	10 000 €	24 884 € Co-financeur AMU : 9 884 € Entreprises : 5 000 €	10 000 € Soit 40,19 % budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer à l'Université d'Aix-Marseille une subvention d'un montant total de 57 500 €, (soit 40 000 € pour le soutien au Pôle Étudiants, pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat - PÉPITE Provence, 7 500 € pour l'action Synergies AMU Entreprises et 10 000 € pour le Forum Stage Alternance Emploi) et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix Marseille Université pour ses actions qui favorisent l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que l'attractivité et la notoriété du territoire, et contribuent à son développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement au profit d'Aix-Marseille Université pour le soutien à l'entrepreneuriat étudiant, (Pôle PEPITE Provence), et à l'insertion professionnelle, (Semaine AMU Entreprises et Forum Stage Alternance Emploi), pour un montant total de 57 500 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE